

ÉCO-EFFICIENCE DU SECTEUR TERTIAIRE

Dernière mise à jour : 09 janvier 2018

En Wallonie, la consommation d'énergie du secteur tertiaire (hors secteur du transport) est inférieure à celle de l'industrie [↗](#) ou des ménages [↗](#). La croissance économique du secteur tertiaire s'accompagne cependant d'une hausse des consommations d'énergie, particulièrement d'électricité, et donc des pressions sur l'environnement qui y sont liées [↗](#).

Consommation d'énergie en hausse

En 2014, le secteur tertiaire (hors secteur du transport^[1]) a consommé 12,2 TWh d'énergie^[2], soit 10 % de la consommation finale en Wallonie. Ce secteur est cependant celui dont la consommation énergétique a connu la croissance la plus importante entre 1990 et 2014 (+ 42 %). La consommation de combustibles (utilisés pour le chauffage) connaît de fortes variations interannuelles en fonction des conditions climatiques. Elle représentait 53 % de la consommation d'énergie du secteur en 2014, année au climat particulièrement clément. L'électricité en constituait le solde (soit 47 %). Entre 1990 et 2014, la consommation d'électricité affichait un taux de croissance annuel moyen de 2,5 %. Les besoins annuels en électricité par emploi sont ainsi passés de 4,7 MWh en 1990 à 6,4 MWh en 2014. Cette hausse est liée principalement à la multiplication des équipements électriques (bureautique, éclairage, climatisation...).

Gain d'éco-efficience pour les émissions de substances acidifiantes

En termes d'émissions de polluants atmosphériques, le secteur tertiaire rejette principalement des gaz à effet de serre (GES) et des substances acidifiantes (SA). Les émissions de GES^[3] évoluent de façon similaire à la consommation d'énergie (combustibles). Les émissions de SA ont pour leur part connu une baisse importante à partir de 2005. Cette tendance peut notamment s'expliquer par l'utilisation croissante du gaz naturel pour les usages de type domestique en remplacement d'autres sources d'énergie plus polluantes (comme le mazout), par l'amélioration des performances des chaudières ou, dans une moindre mesure, par l'installation de systèmes alimentés en sources d'énergie renouvelables.

Vers une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments

Le Plan air climat énergie 2016 - 2022 [↗](#) contient plusieurs mesures destinées au secteur tertiaire. Comme pour le secteur résidentiel, elles sont principalement axées sur la performance

? ÉVALUATION

État : Évaluation non réalisable

- Référentiel : principe de découplage
- Entre 1995 et 2014, le nombre d'emplois (+ 29 %) était découplé des émissions de substances acidifiantes (- 48 %) mais pas de la consommation d'électricité (+ 47 %). L'éco-efficience est difficilement évaluable pour les consommations de combustibles et les émissions de gaz à effet de serre qui ont connu de fortes variations interannuelles liées aux conditions climatiques

Tendance : Évaluation non réalisable

La justification est identique à celle de l'évaluation de l'état.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Références bibliographiques

(a) ICEDD, 2016. Bilan énergétique de la Wallonie 2014. Bilan de consommation des transports. Document non publié. Rapport V3. Bilan réalisé pour le compte du SPW - DGO4 - DEBD.

énergétique des bâtiments^[4] (“contrat de performance énergétique” pour les bâtiments publics, accords de branches simplifiés, audits énergétiques...) et la réduction des consommations d'énergie (amélioration du système de chauffage...). Le durcissement progressif des normes relatives à la performance énergétique des bâtiments (PEB) devrait également favoriser une meilleure prise en compte de l'énergie dans la conception des bâtiments neufs.

(b) Alliance emploi-environnement.
Construction durable. Plan pluriannuel
2016 – 2019. [☑](#)

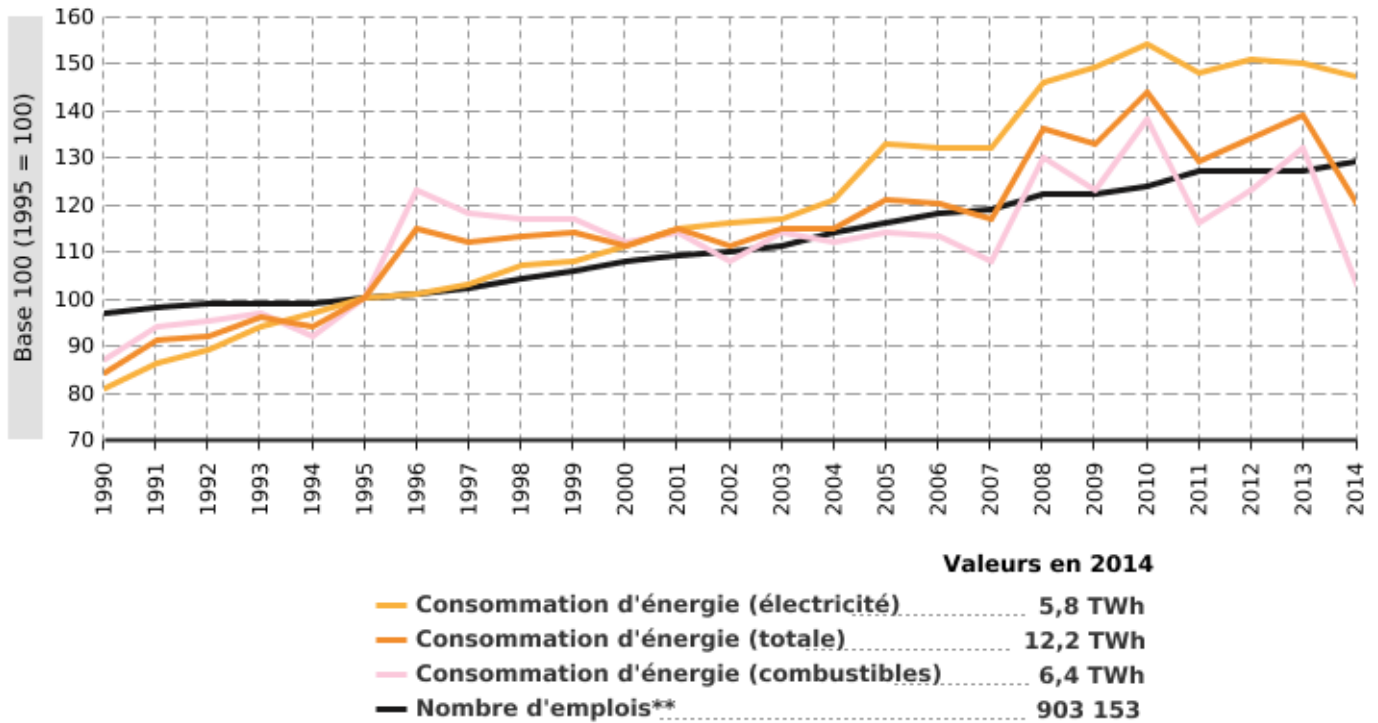
[1] Selon le bilan énergétique de la Wallonie^(a), 45 % des consommations d'énergie du transport [☑](#) étaient attribuables au secteur tertiaire en 2014, soit 16,5 TWh.

[2] Y compris l'électricité

[3] Hors CO₂ issu de la biomasse (évalué à 30 kt éq CO₂ en 2014)

[4] En lien avec l'Alliance emploi-environnement 2016 - 2019 ^(b)

Consommation d'énergie par le secteur tertiaire* en Wallonie

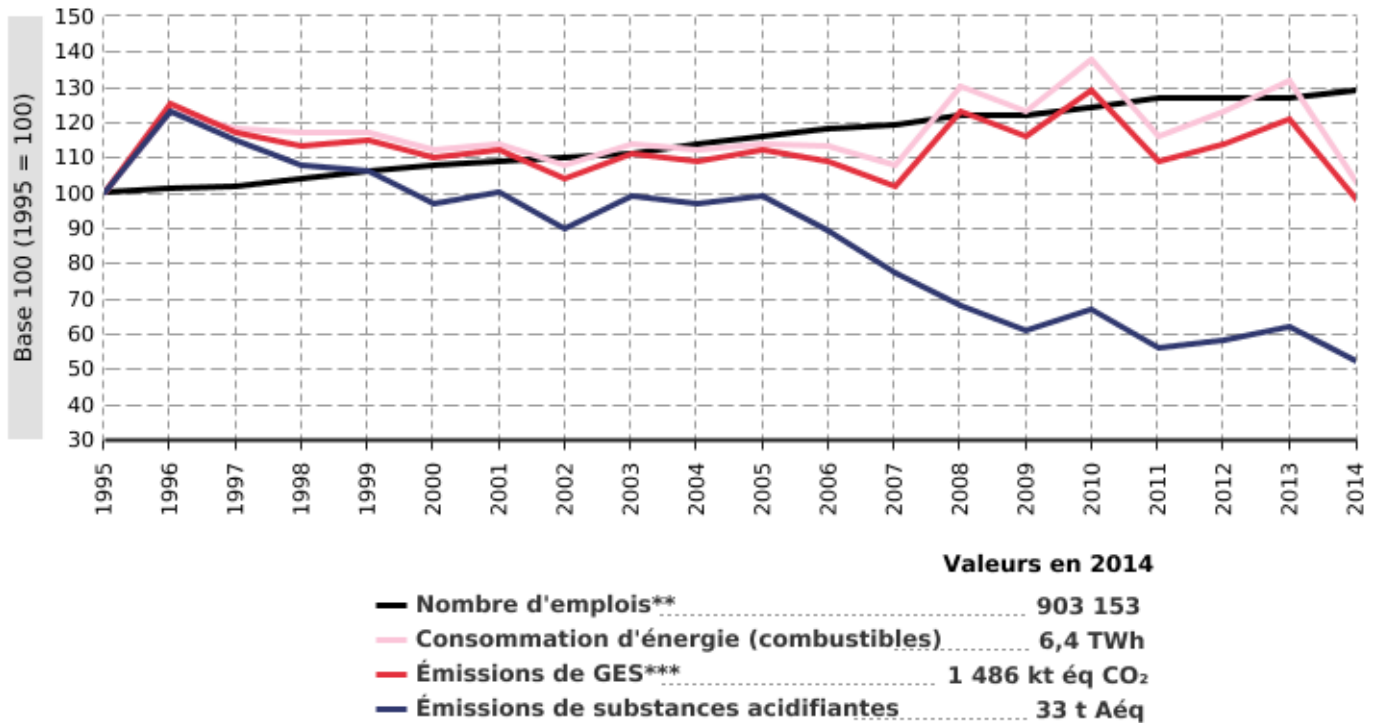


* Hors secteur du transport

** Hors secteur du transport et des communications

REEW - Sources : SPW - DGO4 - DEBD (bilans énergétiques) ; BFP, IBSA, IWEPS, SVR (modèle HERMREG)

Émissions atmosphériques liées au secteur tertiaire* en Wallonie



* Hors secteur du transport

** Hors secteur du transport et des communications

*** Hors CO₂ issu de la biomasse

REEW – Sources : SPW - DGO4 - DEBD (bilans énergétiques) ; SPW - AwAC (rapportage effectué en février et en juin 2016, données 2014 provisoires); BFP, IBSA, IWEPS, SVR (Modèle HERMREG)